

REUNION PUBLIQUE d'information

OPÉRATION
HABITAT
AMÉLIORONS
NOS LOGEMENTS

Mardi 14 mai 2024

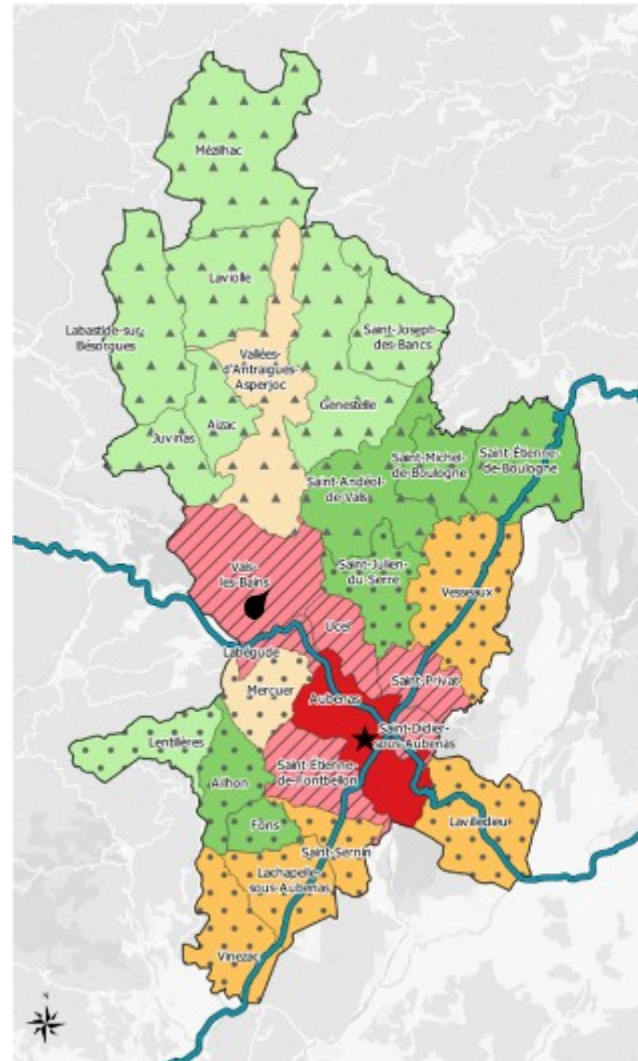
INTRODUCTION

Un territoire aux multiples enjeux de réhabilitation du parc de logements privés



Une politique habitat menée sur le territoire de la CCBA depuis 2014 et déclinée via un nouveau Programme Local de l'Habitat 2022/2027.

Ce dernier prévoit des crédits conséquents pour accompagner entre autre les propriétaires privés à rénover leurs logements mais également lutter contre l'habitat indigne.



Territorialisation des enjeux

Enjeux par secteur



Ville-centre :

- Poursuivre la requalification du parc ancien et du cadre de vie, de manière globale (en lien avec le programme Action Cœur de ville) ;
- Diversifier l'offre et développer une offre en accession attractive en direction notamment des familles ou des retraités



Vals-les-Bains :

- Prendre en compte la vocation spécifique de Vals-les-Bains liée à la présence des thermes (maintien voire développement des capacités d'accueil des curistes)



Pôle central :

- Améliorer le parc privé existant
- Poursuivre la diversification de l'offre en logements (accession/locatif, formes urbaines, ...)



Secteur Nord :

- Permettre le développement d'un nombre de logements suffisant pour maintenir une dynamique démographique positive ;
- Accompagner les parcours résidentiels des habitants, notamment des plus fragiles (personnes âgées, par exemple), à travers l'aide à la réhabilitation de leurs logements



Secteur Sud :

- Développer l'offre en logements locatifs et de petite taille ;
- Limiter la consommation foncière (à travers des formes urbaines plus denses)

Groupes de communes de l'armature territoriale

- Ville-centre
- Pôle central
- Bourgs périphériques principaux
- Bourgs périphériques secondaires
- Villages principaux
- Villages secondaires

— Commune

— CC du Bassin d'Aubenas

Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors

Données : Traitement statistique & cartographique : Ensis by RPIMG

Une précédente opération habitat 2016/2022 qui a fait ses preuves

- Agrément de **282 dossiers de propriétaires privés** auprès de l'Anah pour un total de subventions aux travaux de 2 M€
- Elle a permis de générer **4,8 M€ de travaux** dont 3/4 réalisés par des entreprises du territoire de la CCBA
- Accompagnement de 6 copropriétés en difficultés
- Traitement de **148 signalements habitat indigne**
- Déploiement du Bricobus avec les compagnons Bâtitisseurs Rhône-Alpes sur l'ensemble des 28 communes



Les outils d'intervention de la CCBA en faveur des logements privés



La politique habitat c'est :

- La mise en place d'une nouvelle **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain** depuis le 4 avril 2023 et pendant 5 ans pour un montant de **5,4 M€**
- Le financement d'un **Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat** piloté par le Département de l'Ardèche et déployé par l'Agence Local de du Climat et de l'Energie
- **Des aides au titre du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)** en direction des propriétaires privés pour rénover leurs logements soit une enveloppe annuelle de 100 0000 €



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

SOLIHA 07 ET ALEC 07

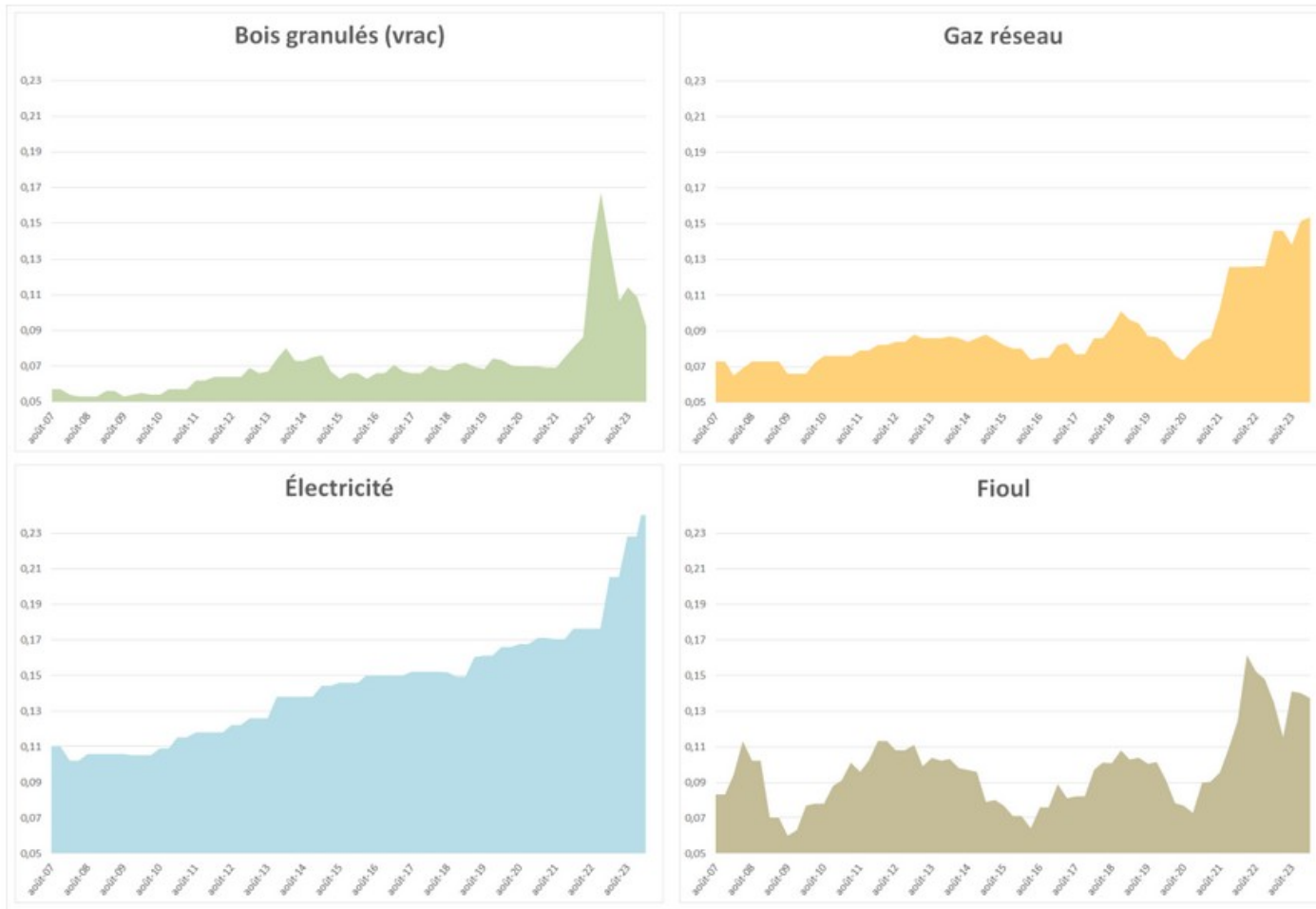
Pourquoi faire des travaux de rénovation énergétique ?



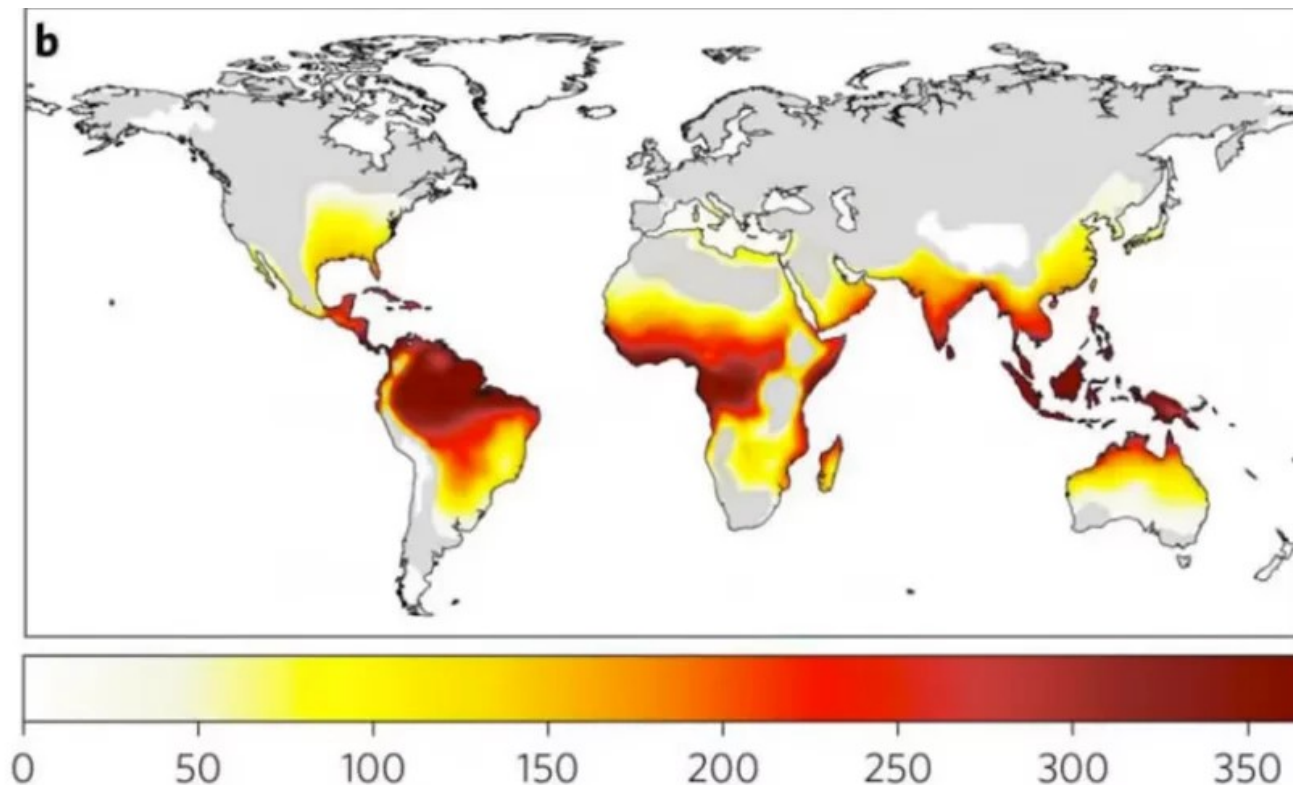
RÉNOFUTÉ



Le coût des énergies



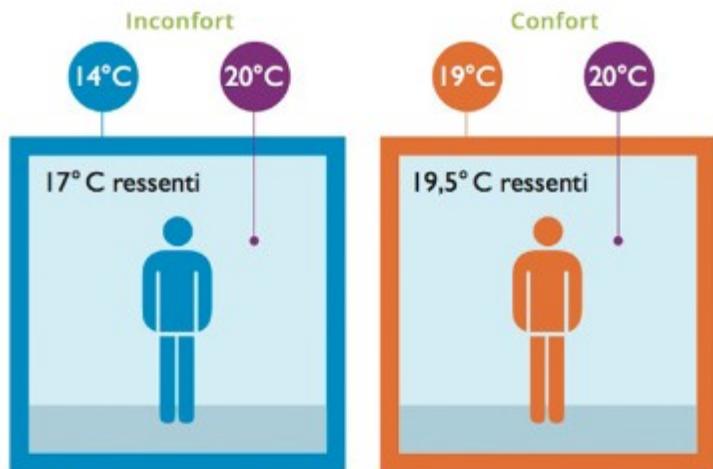
L'impact climatique



Nombre de jours par an au-dessus du seuil léthal en 2100 avec +4°C. Source : Camilla Mora et al, Global Risk of deadly heat, Nature Climate Change

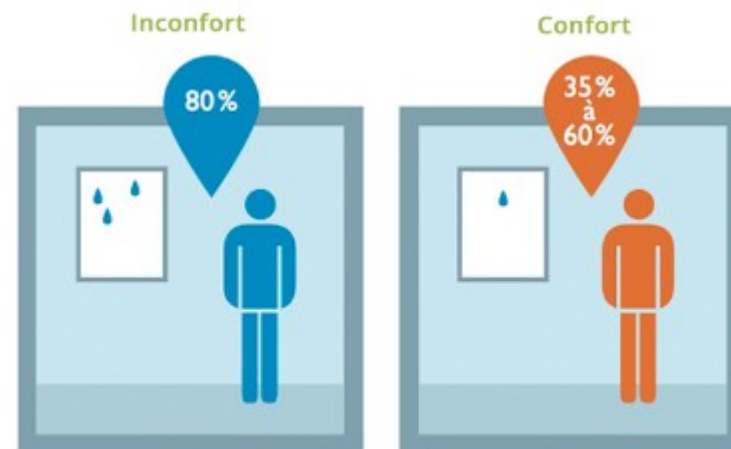


Le confort



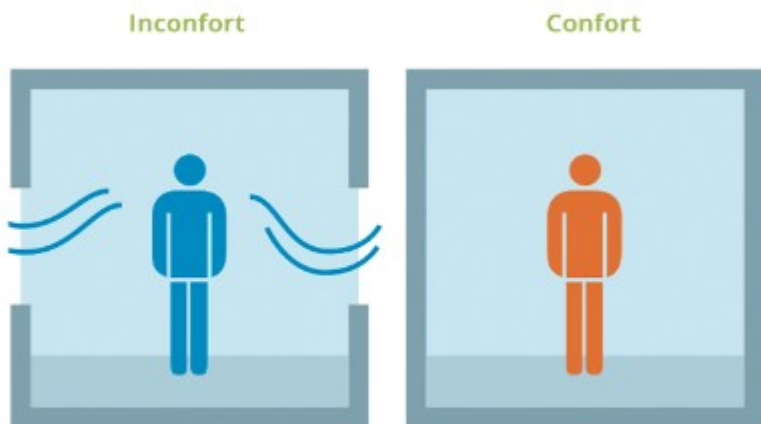
Température ressentie : un mur froid aspire la chaleur du corps et diminue la température ressentie

Source Ademe



Si l'air est trop saturé en humidité ou trop sec, on se sent mal à l'aise

Source Ademe



Fuites d'air : les courants d'air entraînent une sensation de froid

Source Ademe



La réglementation

DPE obligatoire pour la vente ou la location

Audit énergétique obligatoire au moment de la vente à partir du :

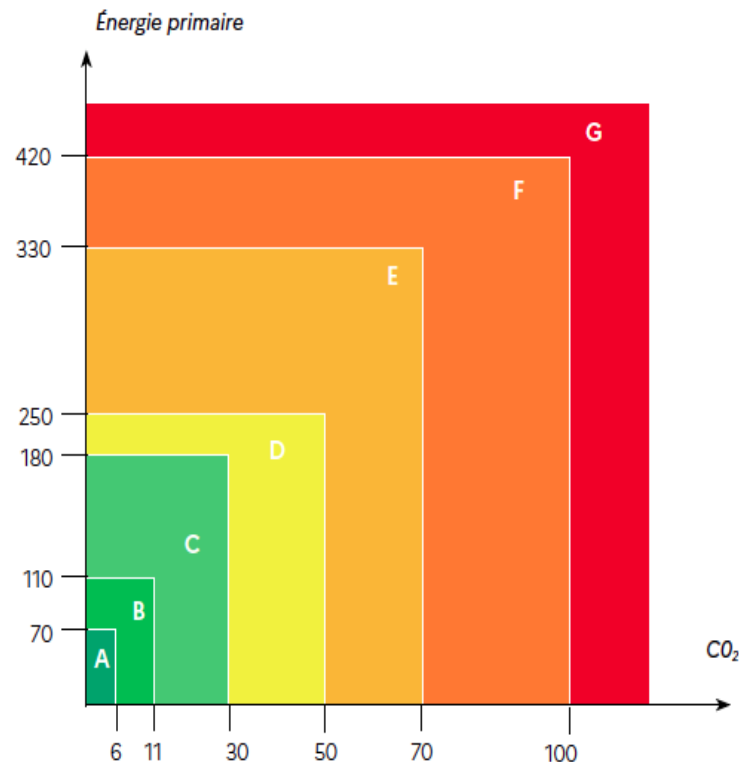
- **01/04/23** pour les étiquettes **F et G**
- **01/01/25** pour l'étiquette **E**
- **01/01/34** pour l'étiquette **D**

Interdiction de location à partir du :

- **01/01/2023** pour les logements avec une CEF > **450 kWh/m².an**
- **01/01/2025** pour les étiquettes **G**
- **01/01/2028** pour les étiquettes **F**
- **01/01/2034** pour les étiquettes **E**

Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique

70	6	A
110	11	B
180	30	C
250	50	D
330	70	E
420	100	F
		G



Le Service France Rénov' / Rénofuté

Vous voulez des **conseils personnalisés** sur la rénovation énergétique ?



Contactez-nous pour prendre un rendez vous

Rénofuté Nord et Sud Ardèche

04 75 35 87 34

nord07@renofute.fr - sud07@renofute.fr



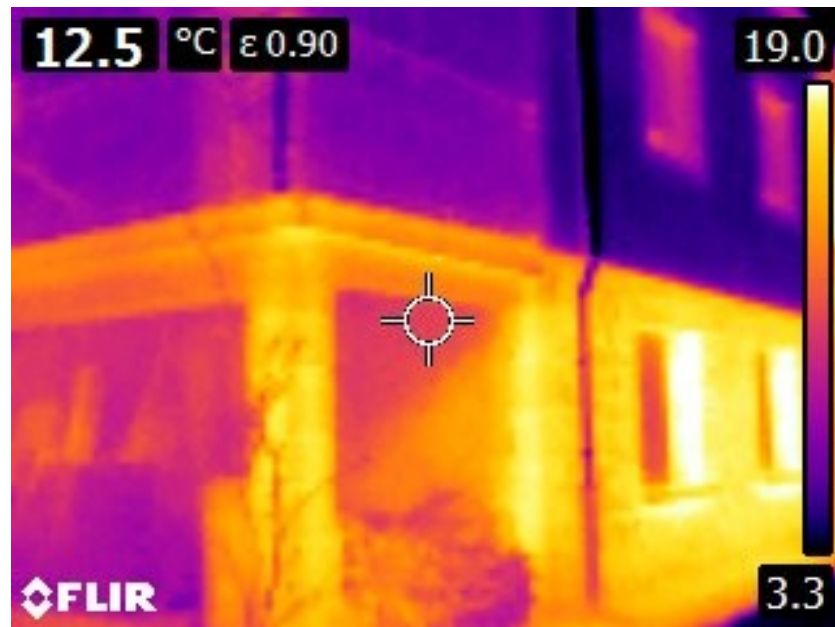
ALEC07



RÉNOFUTÉ



Le Service France Rénov' / Rénofuté



SENSIBILISER

(Visites de sites, conférences, webinaires, balades thermographiques...)



Le Service France Rénov' / Rénofuté

SENSIBILISER

(Visites de sites, conférences, webinaires, balades thermographiques...)

INFORMER

Permanence téléphonique du **mardi au vendredi**
de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
au **04 75 35 87 34** ou **sud@renofute.fr**



Pour : Propriétaires Occupants, Bailleurs,
Entreprises, Associations, Copropriétés



Le Service France Rénov' / Rénofuté

SENSIBILISER

(Visites de sites, conférences, webinaires, balades thermographiques...)

INFORMER

Permanence téléphonique du **mardi** au **vendredi**
de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
au **04 75 35 87 34** ou **sud@renofute.fr**

CONSEILLER et ORIENTER

18 lieux de permanence sur RDV répartis en Ardèche.
À **Ucel** tous les **jeudis matin** et certains **mardis après-midi**.



RÉNOFUTÉ



Le Service France Rénov' / Rénofuté

SENSIBILISER

(Visites de sites, conférences, webinaires, balades thermographiques...)

INFORMER

Permanence téléphonique du **mardi** au **vendredi**
de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
au **04 75 35 87 34** ou **sud@renofute.fr**



CONSEILLER et ORIENTER

18 lieux de permanence sur RDV répartis en Ardèche.
À **Ucel** tous les **jeudis matin** et certains **mardis après-midi**.

ACCOMPAGNER LES RENOVATIONS PERFORMANTES

Un conseiller dédié à votre projet vous aide à définir un programme de travaux cohérent, trouver un artisan, mobiliser les aides...



RÉNOFUTÉ



Objectif de l'Opération habitat : améliorer les logements privés grâce à des aides financières publiques

- Instauré sur un périmètre défini, il permet aux propriétaires demandeurs de **bénéficier d'aides de l'Anah** (Agence Nationale de l'Habitat) et des **aides complémentaires des collectivités**



Copropriétés fragiles



Adaptation

OPÉRATION
HABITAT
AMÉLIORONS
NOS LOGEMENTS



Habitat indigne



Amélioration énergétique





Immeubles ou îlots dégradés et vacants





Façades à ravalier uniquement sur les secteurs renforcés



A qui s'adresse l'OPAH-RU

-  • Les logements du parc privé construits depuis plus de 15 ans (sauf pour des travaux d'adaptation)
- Propriétaires occupants : logement occupé à titre de résidence principale ou futur acquéreur
-  • Propriétaires bailleurs : location à titre de résidence principale si conventionnement du logement (loyer plafonné et locataire sous condition de ressources)
- Locataires : pour les travaux d'adaptation au handicap ou perte d'autonomie et si situations d'indécence

L'accompagnement SOLIHA – administratif, technique et financier

-  Aide à la définition du projet : préconisation et conseil ;
 - Visite à domicile ;
 - Proposition d'un plan de travaux ;
-  Elaboration d'un plan de financement ;
- Optimisation des aides financières adaptées à votre projet et aide à la constitution des dossiers auprès des financeurs ;
- Accompagnement tout au long du projet

L'accompagnement SOLIHA – une équipe pluridisciplinaire

-  **Hélène CLAIR** – Cheffe de projet > collectivités, professionnel de l'habitat
- **Laurine VINCENT** – Chargée d'opération > Propriétaire occupant et bailleurs
-  **Sylvie PIEGTS-MEUNIER** – Technicienne > Propriétaire occupant
- **Alexandrine BUSCAGLIA, Christelle CROS, Cécilia TABARI** – Conseillères habitat
- **Thomas DERVIN, Maïwenn POCHE** – Chargés de missions sociales > spécialisé lutte contre l'habitat indigne
- **Thomas SALAUN** – Chef de projet > spécialisé copropriété en difficulté

PRÉSENTATION DES AIDES NATIONALES ET LOCALES

SOLIHA 07 ET ALEC 07

2 critères à prendre en compte :

Le type de travaux

Le Revenu fiscal de référence

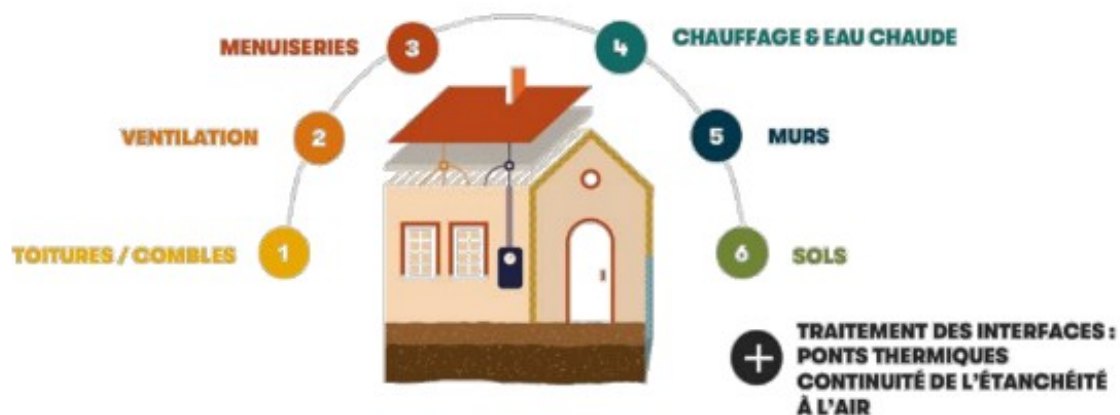


Figure B : schéma des 6 postes de travaux nécessaires à la performance thermique (source : Dorémi)



Le revenu fiscal de référence

Numéro fiscal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020

Centre des Finances Publiques
 TRES - CHEVREUSE
 25 B RUE DE VERSAILLES
 78 460 CHEVREUSE

Vos références

Numéro fiscal : 30 01 123 456 789
 Déclarant 1 (C) : 07 01 987 654 321
 Déclarant 2 (C) : 07 01 987 654 321

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

145 RUE JULIARD
 78320 LEVIS ST NOM
 Numéro FIP : 780 51 42 1234567890 0

Référence de l'avis : 20 78 0123456 78

Numéro de rôle : 1006/2020
 Date d'établissement : 10/08/2020
 Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 800 401 401* du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (Informer sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* pour le paiement de votre impôt :
 TRES - CHEVREUSE
 25 B RUE DE VERSAILLES
 78460 CHEVREUSE

* pour le montant de votre impôt :
 10 P ST QUENTIN GUEST
 SAID CHEVREUSE
 2 AVEN DU CENTRE BP10070
 78 042 GUYANCOURT CEDEX

* Service client - votre espace

Somme qu'il vous reste à payer

987,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

20 septembre 2020	247,00 €
20 octobre 2020	247,00 €
20 novembre 2020	247,00 €
20 décembre 2020	246,00 €

Revenu fiscal de référence : **95 480**
 Nombre de parts : **2,90**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022

Revenu Fiscal de Référence (RFR)

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.



Quel profil de revenu ?

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRE	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
1	17 009	21 805	30 549	supérieurs à 30 549
2	24 875	31 889	44 907	supérieurs à 44 907
3	29 917	38 349	54 071	supérieurs à 54 017
4	34 948	44 802	63 235	supérieurs à 63 235
5	40 002	51 281	72 400	supérieurs à 72 400
par personne supplémentaire	5 045	6 462	9 165	9165



Les aides nationales

Les aides de l'état



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

- > Un forfait fixe poste par poste
 - > Une démarche sur internet
- Habitation de **plus de 15 ans**
Artisan RGE
Résidence Principale



ECO prêt à taux zéro



TVA à taux réduit : 5,5%



Les aides des fournisseurs d'énergie



- > Une aide variable par poste de travaux
 - > Une démarche sur internet
- Habitation de **plus de 2 ans**
Artisan RGE



Les aides nationales

Poste/Poste



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEAUX ÉLIGIBLES	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER-MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5000 €	4000 €	3000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11000 €	9000 €	6000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4000 €	3000 €	2000 €	non éligible
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10000 €	8000 €	4000 €	non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2500 €	2000 €	1000 €	non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	2500 € 1800 €	2000 € 1500 €	1000 € 700 €	non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	2500 € 1800 €	2000 € 1500 €	1500 € 1000 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	8000 € 5500 €	6500 € 4500 €	3000 € 2000 €	non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	10000 € 7000 €	8000 € 5500 €	4000 € 3000 €	non éligible
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	2500 € 1800 €	1500 € 1000 €	800 € 600 €	non éligible

Les aides nationales

Poste/Poste



ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉ- DIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
ISOLATION THERMIQUE (TRAVAUX ACCESSIBLES SI COUPLÉS À UN GESTE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN APPARTEMENT OU OUTRE MER)				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	non éligible
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	non éligible
AUTRES TRAVAUX (TRAVAUX ACCESSIBLES SI COUPLÉS À UN GESTE DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE - SAUF EN APPARTEMENT OU OUTRE MER)				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	non éligible
Dépose de cuve à fioul	1200 €	800 €	400 €	non éligible
Ventilation double flux	2 500 €	2 000 €	1 500 €	non éligible

Les aides nationales

Poste/Poste



Les aides nationales

Poste/Poste

Rénovation d'ampleur



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

2 sauts de classe DPE
2 postes isolation



**Accompagnement
Obligatoire par un MAR**



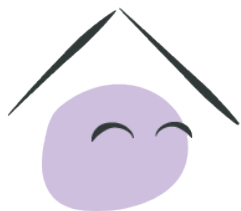
Rénovation d'ampleur

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € (HT)	80% (HT)	60% (HT)	45% (HT)	30% (HT)
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 € (HT)			50% (HT)	35% (HT)
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 € (HT)				
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10%			
ÉCRÈTEMENT (TTC)		100%	80%	60%	40%

Avant de réaliser leurs travaux, les ménages aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance à hauteur de **70%** du montant de leur prime.



Les aides nationales



**Ma Prime
Logement Décent**

Pour un logement digne et durable

Pour des travaux de
sécurité et salubrité
(anciennement travaux lourds)



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Pour des travaux
d'adaptation au handicap ou
perte d'autonomie



Les aides locales - PCAET



Isolation des murs – Atteinte rénovation globale

Appareils de chauffage au bois

Installations solaire thermique



Les aides locales



Adaptation des logements en raison d'une perte d'autonomie (handicap, vieillissement,..)

Travaux pour la sécurité et la salubrité des logements occupés



Les aides locales - Mairie de Vals-les-Bains - rue Jean Jaurès



Travaux pour la sécurité et la salubrité des logements occupés

Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie

Rénovation de façades



Les aides locales - Mairie d'Aubenas en centre-ville ou Pont d'Aubenas

Travaux pour la sécurité et la salubrité des logements occupés

Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie

Rénovation de façades

Primo-accédants revenus **violet** - Logements dégradés

Action Logement : rénovation d'immeubles complet uniquement en centre-ville



Pour obtenir ces aides qui contacter?

RENOFUTE

Contact : 04 75 35 87 34
sud07@renofute.fr

Une rubrique dédiée à l'Habitat
sur le site internet de la CCBA

[https://www.bassin-aubenas.fr/
services/habitat-logement/](https://www.bassin-aubenas.fr/services/habitat-logement/)

SOLIHA

Contact : 04 75 29 51 55
operationhabitat@cdcba.fr

Les permanences physiques sur la CCBA

SOLIHA

Un **jeudis après-midi** sur 2
au siège de la CCBA
15h-17h

Le **1^{er} jeudi du mois** à l'EFS
d'Aubenas
10h-12h

3x par an dans les Espaces
France Services

1x par an dans chaque
communes du territoire

RENOFUTE

Sur RDV

Tous les **jeudis matins**
8h45-9h45-10h45

Certains **mardis après-
midi**
14h-15h-16h

TEMPS D'ÉCHANGES